

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 28 août 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénomme, Claude Desjardins et Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2017-08-200; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Sujets; Demande de financement temporaire  
Mandat à la firme WSP pour chemin du rang trois sud

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-08-201; DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit de la municipalité est au maximum;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu encore le chèque pour l'aide financière pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE nous devrions avoir le chèque vers le 30 septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réjean Lafond et résolu de demander à la banque nationale un financement temporaire au montant de 310,000\$ jusqu'au 30 novembre 2017.

Il est entendu que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la transaction.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-08-203; MANDAT À LA FIRME WSP**

CONSIDÉRANT QUE lors de la crue du printemps 2017, un glissement de terrain est survenu en bordure de la rivière Désert dans la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la zone de glissement de terrain est située le long du rang trois sud près de la rivière Désert sur une longueur d'environ 90 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette zone a connu d'autres phénomènes

d'instabilité menant à des glissements notamment en 2013 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie civil de la MRC dans la solution proposée prévoit stabiliser le glissement de terrain par la mise en place d'un ouvrage d'enrochement en plus d'un déplacement de la voie de circulation de deux mètres;

CONSIDÉRANT QUE pour la continuité de ce dossier, il faut déposer une étude hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP nous a déposé une offre de service pour l'étude hydraulique sur la rivière désert;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de 7,100\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC recommande cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et résolu d'accorder le mandat à la firme WSP pour faire l'étude hydraulique de la rivière Désert pour un montant de 7,100\$

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-204; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel Dénomme propose la levée de l'assemblée à 22.30 heures.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Alain Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Liliane Crytes  
Directrice générale